

# PROCES - VERBAL

\*\*\*\*\*

## CONSEIL PORTUAIRE DU PORT AUGUIER

\*\*\*\*\*

Séance du 17 SEPTEMBRE 2025 à 15h00  
Espace Nautique du Port d'Hyères

\*\*\*\*\*



**VILLE D'HYÈRES**  
LES PALMIERS

**SERVICE DES PORTS**

\*\*\*\*\*

## FICHE DE PRESENCE

\*\*\*\*\*

### **Étaient présents :**

Monsieur BRUNEL, Adjoint aux Ports - Iles – Plages  
Monsieur L'HENAFF, Directeur des Ports d'Hyères  
Monsieur JOURDAN, Représentant des Usagers du port  
Monsieur HARISMENDY, Représentant suppléant des Usagers du port  
Monsieur GAUTIER, Représentant des Usagers du port  
Monsieur HENRY, Représentant des Usagers du port  
Monsieur FABEL, Représentant des associations sportives et touristiques  
Monsieur MICHELET, Représentant des Services nautiques

### **Étaient invités :**

Monsieur WERBER, Directeur Général Adjoint des Services  
Madame COLL, Co-Présidente de la Fédération Varoise des Activités Nautiques – Environnement  
Monsieur AUBRY, Service des ports  
Monsieur GRIMARD, Service des ports  
Madame HOET, Service des ports  
Madame BRUN, Service des Ports

### **Étaient excusés :**

Monsieur MASSUCO, Conseiller Municipal-représentant du groupe « L'essentiel pour Hyères »  
Monsieur BERNARDI, Conseiller Municipal Délégué aux ports, plages et Iles  
Monsieur MAZZELLA, Représentant de la Fédération Régionale des Activités Nautiques Pêche, plaisance  
Madame COURDOUAN, Représentante de la CCI du Var  
Monsieur POLYCARPE, Service des Ports  
Madame FITY, Service des ports

*Envoi des Convocations par mail le 1<sup>er</sup> Septembre 2025  
Envoi des Documents par mail le 8 Septembre 2025*

\*\*\*\*\*

## ORDRE DU JOUR

\*\*\*\*\*

- 1. Validation du compte-rendu de la séance précédente**
- 2. Ports de plaisance d'Hyères : Bilan Intermédiaire**
- 3. Ports de plaisance d'Hyères : Décision modificative**
- 4. Ports de plaisance d'Hyères : Soutien de la commune d'Hyères au projet LIFE POSICARE**
- 5. Ports de plaisance d'Hyères : Modification de tarifs et création de tarifs de stockage des mâts sur la zone d'activités du Port Saint-Pierre**
- 6. Ports de plaisance d'Hyères : Consolidation d'un CDD en CDI**
- 7. COMMANDE PUBLIQUE- PORTS - AOO 12/25 : Etudes paysagères et prestations de programmation liées sur les ports de plaisance d'Hyères – Accord-cadre à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert –**
- 8. COMMANDE PUBLIQUE- PORTS - AOO 05/25bis : Travaux neufs et de réparation des installations de plomberie, d'électricité et de génie civil – Accord-cadre à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert**
- 9. COMMANDE PUBLIQUE - EVENEMENTIEL - AOO 13/25 : Acquisition de motifs d'illuminations et achat de matériel pour la réparation et la rénovation de motifs d'illuminations – Accord-cadre à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert**
- 10. COMMANDE PUBLIQUE - PATRIMOINE BÂTI - Fourniture de matériels et matériaux - Accord-cadre à bons de commande**

### QUESTIONS DIVERSES

M. BRUNEL ouvre la séance à 15h17. Il est procédé à l'appel. Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut être abordé.

\*\*\*\*\*

**QUESTION 1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL PORTUAIRE DU 12 JUIN 2025.**

M. BRUNEL soumet à l'approbation des membres du conseil le Procès-verbal du Conseil Portuaire du 12 JUIN 2025.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

**VOTE :** POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

**QUESTION 2 – FINANCES ET CONTROLE DE GESTION – BUDGET ANNEXE DES PORTS DE PLAISANCE : PROJET DE DELIBERATION : BILANS INTERMEDIAIRE**

Le code général des collectivités territoriales impose un relevé provisoire des résultats de l'exploitation arrêté tous les six mois et soumis pour avis au conseil d'exploitation, et présenté par le maire au Conseil Municipal.

Ce relevé, arrêté au 30 juin 2025, enregistre pour la régie des Ports de Plaisance d'Hyères :

- Un total de recettes de 5 325 255,82 € dont :
  - les produits des services dont les redevances d'amarrage (3 778 K€)
  - le résultat reporté de 2024 (1 301 K€)
- Un total de dépenses 2 301 221,27 € qui se répartit en :
  - charges de personnel (1 091 K€)
  - charges générales (1 108 K€)
  - charges exceptionnelles (36 K€)
  - impôts sur les bénéfices (67 K€)

En l'absence de question, M. BRUNEL passe au vote.

**VOTE :** POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

### **QUESTION 3 – FINANCES ET CONTROLE DE GESTION – BUDGET ANNEXE DES PORTS DE PLAISANCE : PROJET DE DELIBERATION : DECISION MODIFICATIVE**

Par délibération n° 12 du 02 avril 2025, le Conseil Municipal a adopté le budget primitif 2025 du budget annexe des Ports de plaisance de la ville d'Hyères les Palmiers.

Il est aujourd'hui nécessaire d'effectuer des ajustements de crédits, tant en section d'exploitation qu'en section d'investissement, que présente M.BRUNEL.

Les membres sont invités à voter.

**VOTE :** POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

### **QUESTION 4 – SOUTIEN DE LA COMMUNE D'HYERES AU PROJET LIFE POSICARE**

Il est présenté à titre informatif l'intention de la Commune de soutenir le projet LIFE POSICARE du WWF France.

En collaboration avec le WWF France, la Commune souhaite réduire l'impact des activités humaines sur les herbiers marins présents sur le littoral, notamment par un aménagement durable de la bande littorale de 300 mètres. Ce projet s'inscrit dans le cadre des compétences partagées entre les maires et le préfet maritime, en organisant notamment les activités nautiques, telles que la réservation de zones pour l'usage d'engins légers non motorisés ou l'instauration de zones d'interdiction de mouillage, particulièrement dans les zones où la posidonie est la plus vulnérable.

La Commune d'Hyères pourrait bénéficier d'une aide financière significative dans le remplacement du balisage réglementaire de la bande littorale des 300 mètres et la mise en place de futures ZIM (Zone Interdite au Mouillage) / ZIEM (Zone Interdite aux Engins à Moteur) associées.

M.BRUNEL précise qu'aucun vote n'est requis.

\*\*\*\*\*

### **QUESTION 5 – PROJET DE DELIBERATION - MODIFICATION DE TARIFS ET CREATION DE TARIFS DE STOCKAGE DES MATS SUR LA ZONE D'ACTIVITES DU PORT SAINT-PIERRE**

Suite aux sollicitations de professionnels et de particuliers concernant les conditions tarifaires de stockage des mâts sur la zone d'activités, il est apparu nécessaire de

réexaminer ces tarifs afin de répondre aux attentes.

M.BRUNEL propose donc la validation des tarifs suivants applicable à partir du 1er Octobre 2025 :

<b>PRESTATION</b>	<b>TARIF</b>
Gratuité d'une semaine pour les navires bénéficiant d'un poste d'amarrage dans l'un des ports gérés par la commune	Gratuit
Tarif pour stationnement sur la zone de carénage d'un mât d'une taille inférieure à 12 m	8,45€ TTC par jour
Tarif pour stationnement sur la zone de carénage d'un mât d'une taille supérieure à 12 m	14€ TTC par jour

En l'absence de question, M.BRUNEL procède au vote :

**VOTE :** POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

#### **QUESTION 6 – PROJET DE DELIBERATION - CONSOLIDATION D'UN CDD EN CDI**

Un agent des services techniques a sollicité son départ du port pour rejoindre les équipes des Espaces verts de Toulon Provence Méditerranée.

A ce titre, le recrutement d'un CDD a été rendu nécessaire à compter du 1er Décembre 2024 et à donner satisfaction après son premier renouvellement. Il convient à ce jour de transformer ce CDD en CDI pour cet agent technique.

Il convient de préciser qu'il s'agit d'un remplacement poste pour poste et que l'effectif des ports est constant depuis 2022 à 44 agents actifs.

Il est rappelé que le port étant un SPIC, Service Public Industriel et Commercial, les agents sont recrutés par le biais d'un contrat à durée déterminée (CDD) renouvelable une fois pour une durée totale d'un an et qu'à l'issue le contrat de travail est transformé en CDI, soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

En l'absence de question, M. BRUNEL passe au vote.

**VOTE :** POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

**QUESTION 7 – COMMANDE PUBLIQUE - PORTS - AOO 12/25 : ETUDES PAYSAGERES ET PRESTATIONS DE PROGRAMMATION LIEES SUR LES PORTS DE PLAISANCE D’HYERES – ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE - MISE EN APPEL D’OFFRES OUVERT –**

Afin de permettre d’assurer les prestations d’études paysagères et prestations de programmations liées sur les ports de plaisance d’Hyères, un appel d’offre avait été lancé en vue d’attribuer le marché. Toutefois, la procédure a dû être déclarée sans suite en raison des offres très supérieures reçues (7 offres reçues dont 6 largement supérieures et 1 anormalement basse).

La commune a donc dû adapter le montant maximum du marché afin de permettre aux candidats de formuler des propositions financières en adéquation avec le marché.

Il est rappelé à M. HARISMENDY que cette étude est imposée par les services de l’Etat au titre des sites classés sur les ports du Niel, de la Capte et du port Saint-Pierre.

Le marché est un accord-cadre à bons de commande, passé selon la procédure de l’appel d’offres ouvert, à compter de sa date de notification pour une durée d’un an, renouvelable, à sa date anniversaire, trois fois par reconduction tacite par périodes successives d’un an, et sera affecté des montants annuels suivants :

- Sans montant minimum
- Maximum : 140 000 euros HT

M.BRUNEL procède au vote :

**VOTE :** POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

**QUESTION 8 – COMMANDE PUBLIQUE – PORTS - AOO 05/25BIS : TRAVAUX NEUFS ET DE REPARATION DES INSTALLATIONS DE PLOMBERIE, D’ELECTRICITE ET DE GENIE CIVIL- – ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE - MISE EN APPEL D’OFFRES OUVERT**

Suite au lancement de l’appel d’offres relatif aux travaux neufs et de réparation des installations de plomberie, d’électricité et de génie civil pour les services techniques des ports, la commission d’appel d’offres réunie le 07/08/2025, a décidé d’attribuer au groupement SAS SPADA TRAVAUX PUBLICS (mandataire) / SARL AVICOLLO ENERGIES / SAS DEGREANE ce marché avec les montants annuels suivants :

- Montant minimum annuel : 50 000 Euros H.T.
- Montant maximum annuel : 600 000 Euros H.T.

M.BRUNEL rappelle qu'il s'agit d'un marché ville dont les services portuaires peuvent bénéficier.

Il est expliqué qu'un groupement de plusieurs entreprises est conforme à la législation et s'avère justifié par la complémentarité des métiers requis pour la réalisation des travaux relevant dudit marché.

M.BRUNEL procède au vote :

**VOTE :** POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

**QUESTION 9 – COMMANDE PUBLIQUE - EVENEMENTIEL - AOO 13/25 : ACQUISITION DE MOTIFS D'ILLUMINATIONS ET ACHAT DE MATERIEL POUR LA REPARATION ET LA RENOVATION DE MOTIFS D'ILLUMINATIONS – ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE - MISE EN APPEL D'OFFRES OUVERT**

Le marché relatif à l'acquisition de motifs d'illuminations destinés aux illuminations festives et à l'achat de matériel pour la réparation et la rénovation de motifs d'illuminations arrive à échéance le 22 mars 2026.

Afin de permettre d'assurer la continuité de ces prestations, il convient, dès à présent, de lancer une nouvelle procédure que détaille M. BRUNEL.

En réponse à M. HARISMENDY, il est précisé que les commerçants participent aux animations et attendent des services portuaires, notamment l'installation d'illuminations en complément. Comme le rappelle M. L'HENAFF, ces installations sont en partie couvertes par le paiement de leur redevance-terrasse.

M.BRUNEL procède au vote :

**VOTE :** POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

**QUESTION 10 – COMMANDE PUBLIQUE - PATRIMOINE BÂTI - FOURNITURE DE MATERIELS ET MATERIAUX - ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE**

Les marchés relatifs à l'acquisition de fournitures pour travaux arrivent à échéance au 30 avril 2026.

Afin de permettre d'assurer la continuité de ces prestations, il convient, dès à présent, de lancer une nouvelle procédure compose de 8 lots séparés affectés des montants annuels suivants :

- **Lot n° 1** : Équipements électriques et d'éclairage

- Sans montant minimum
- Maximum : 500 000 euros TTC

- **Lot n° 2** : Matériaux pour la menuiserie bois

- Sans montant minimum
- Maximum : 80 000 euros TTC

- **Lot n° 3** : Matériaux pour la peinture

- Sans montant minimum
- Maximum : 70 000 euros TTC

- **Lot n° 4** : Matériaux pour la plomberie

- Sans montant minimum
- Maximum : 200 000 euros TTC

- **Lot n° 5** : Matériaux pour la maçonnerie

- Sans montant minimum
- Maximum : 100 000 euros TTC

- **Lot n° 6** : Matériaux pour la serrurerie

- Sans montant minimum
- Maximum : 60 000 euros TTC

- **Lot n° 7** : Quincaillerie

- Sans montant minimum
- Maximum : 90 000 euros TTC

- **Lot n° 8** : Matériaux pour la métallerie

- Sans montant minimum
- Maximum : 100 000 euros TTC

M.BRUNEL procède au vote :

**VOTE** : POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, M. BRUNEL propose de passer aux questions diverses.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **1er point : LA CERTIFICATION PORTS PROPRES :**

La parole est passée à M. AUBRY qui effectue un retour sur la certification acquise suite à la visite de l'auditeur AFNOR - PORTS PROPRES, le 2 et 3 Juillet 2025 qui a notamment souligné la qualité du travail réalisé par les équipes portuaires.

Il a été noté pour le Port Saint-Pierre, 7 points forts et 4 pistes de progrès dont l'analyse des eaux telluriques du bassin versant nécessitant un travail avec le service de la Commune et ceux de la Métropole pour permettre un suivi et des analyses.

M. BRUNEL souhaite féliciter l'ensemble du personnel pour l'obtention de la certification ISO 18725 et rappelle que cette reconnaissance nous impose le maintien à ce niveau d'excellence, puisque la certification est renouvelée chaque année, mais également par rapport à la qualité de service dû aux usagers.

#### **2ème point : LA SIGNALTIQUE :**

M. AUBRY indique qu'un travail a été réalisé sur l'ensemble des ports de plaisance afin de remplacer et de mettre à jour la signalétique.

Cela inclut la pose de divers panneaux, tels que ceux interdisant la pêche, la baignade, etc., ainsi que des panneaux d'interdiction d'activités nautiques non soumises à l'ordonnance de 2017. La mise à jour du panneautage se poursuivra en 2026.

M.BRUNEL souligne l'importance du travail réalisé à la suite des demandes des usagers.

#### **3ème point : LES AOT NON-AUTORISEES**

M.AUBRY indique que 21 cas ont été identifiés en 2025 engendrant l'envoi de 16 courriers de mise en demeure et le traitement direct avec 5 plaisanciers.

3 contrats ont été résiliés, entraînant l'expulsion des navires du port ainsi que leur interdiction d'y faire escale.

Il est également rappelé qu'un travail collaboratif est mené avec les services de l'Etat, la Police Municipale, la Gendarmerie maritime et le Parc National de Port-Cros.

En réponse à M.JOURDAN, il est précisé qu'il s'agit soit de particuliers non professionnels, à poste dans les ports d'Hyères, effectuant de la location sauvage, soit des navires au mouillage qui viennent embarquer des clients issus de plateforme de réservation telle que Click&Boat .

En réponse à M. HENRY, il est précisé que le groupe de plongeurs récemment vu au port Auguier est affilié à une association (aucune activité commerciale) et s'acquitte de la redevance due.

#### **4ème point : LA LIGNE DE CABOTAGE**

M. BRUNEL souhaite revenir sur la ligne de cabotage, qui a rencontré un réel succès avec près de 5 400 passagers transportés durant l'été. Cette activité devrait probablement être reconduite et pérennisée via une Délégation de Service Public (DSP).

En réponse à M. HARISMENDY, M. WERBER précise que la RATP détient la compétence en matière de transports pour le compte de la Métropole.

#### **5ème point : LE CLUPP**

Le CLUPP, Comité Local des Usagers Permanents du Port, se réunira le LUNDI 13 OCTOBRE. Les usagers présents dans le port plus de 6 mois sont invités à y participer.

#### **6ème point : LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

M.BRUNEL rappelle que le portail a été ouvert sur le site de la ville et se clôturera le 26/09/2025 à 16h.

M.HARISMENDY indique que l'association nautique de port Auguier rencontre des difficultés à ouvrir un compte bancaire pour l'association.

#### **7ème point : LES PLAQUES DE QUAI**

M.HARISMENDY souhaite que le remplacement des plaques de quai se poursuive. M.GRIMARD précise que ces travaux sont inscrits au budget 2026.

#### **8ème point : DEJEUNER INTEMPESTIF SUR LE PORT**

M. HARISMENDY présente une photo prise sur le port le dimanche 7 septembre de personnes installées pour un déjeuner directement sur le quai et souhaite manifester son opposition à de tels agissements.

Il est rappelé que cette pratique est strictement interdite et les services portuaires vont s'efforcer d'identifier ces individus.

## **9ème point : GENE LORS DE MANOEUVRE**

M. HARISMENDY signale rencontrer des difficultés pour sortir de son poste en raison de la longueur du bateau amarré à côté de lui (à priori, longueur hors-tout de 9 mètres). Malgré plusieurs signalements, aucune intervention n'a été réalisée à ce jour.

M. BRUNEL s'engage à faire effectuer un contrôle dans les plus brefs délais.

## **10ème point : INCIDENT CORPOREL SUR LE PORT**

M.JOURDAN souhaite rappeler l'importance de la vérification régulière de la bonne fixation des plaques de quai, car cela a conduit à un accident corporel cet été.

M.JOURDAN souligne que les poubelles sont dorénavant ramassées sur les quais.

Il est confirmé à M.JOURDAN que les plots interdisant l'accès à la cale de mise à l'eau ont été remis en place.

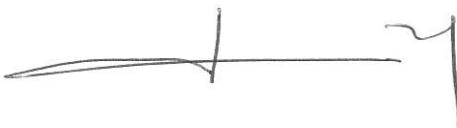
## **11ème point : EQUIPEMENT DES QUAIS**

En réponse à M. HENRY soulignant l'absence d'équipement en borne d'eau et d'électricité sur le ponton flottant, M.GRIMARD et M. L'HENAFF précisent que la réalisation de ces travaux nécessite des opérations de génie civil, travaux qui seront mis au budget 2026 si cela est possible.

Pour conclure, M. HARISMENDY souligne le sang-froid du maître de port, Olivia, qui a réagi de manière exemplaire lors de l'accident d'un usager.

Les questions diverses étant terminées à 16h07, M. BRUNEL clôture le conseil portuaire de Port AUGUIER en rappelant la nécessaire mobilisation des usagers pour la participation au CLUPP du 13 octobre 2025.

Pour le Maire de La Ville d'Hyères  
L'Adjoint aux Ports, Plages et Îles



M. Jean-Luc BRUNEL